



SNUCLIAS – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris
☎ 01 43 47 53 95 ☏ 01 49 88 06 17
✉ snuclias-fsu@orange.fr
www.snuclias-fsu.fr



M. Didier BOURGOIN

Secrétaire Général

à

Mme Marylise LEBRANCHU

Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique

80 rue de Lille 75007 Paris

M. Manuel VALLS

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

Paris le 17 janvier 2014.

Objet : Fonction Publique Territoriale - Protection Maternelle et Infantile - Préavis de grève Jeudi – Jeudi 30 janvier 2014

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Depuis de nombreux mois maintenant les personnels de PMI regroupés au sein d'un collectif national comprenant de nombreuses organisations sollicitent les pouvoirs publics sur leurs revendications. Or le ministère de la santé lance une stratégie nationale de santé reposant sur des principes que le dispositif de PMI applique de longue date, mais en même temps il est depuis 20 ans aux abonnés absents pour impulser la politique de PMI. La décentralisation se traduit par l'éclatement des missions de PMI et de planification familiale en autant de politiques que de départements (en 2009, 56 départements se situent sous les normes légales pour les consultations infantiles et 40 départements le sont pour les consultations prénatales). Les missions de la PMI sont réduites par un nombre croissant de conseils généraux à la protection de l'enfance, aux modes d'accueil, en délaissant le champ global de la prévention. Les équipes de PMI sont dispersées unité territoriale par unité territoriale sans plus aucune coordination en tant que service départemental de PMI dans beaucoup de collectivités. Les consultations, les bilans de santé, les visites à domicile se raréfient tandis que le nombre de postes vacants s'amplifie, les financements et les budgets sont de plus en plus étriqués pour les activités de PMI. Les statuts et les rémunérations des professionnel-les de PMI ne correspondent pas aux qualifications et aux fonctions exercées.

Nous demandons quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI :

- * La création d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.
- * Un plan d'urgence pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.
- * Le maintien dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.
- * L'accroissement du financement de la PMI, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.

C'est pourquoi le SNUCLIAS-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour la journée du : jeudi 30 janvier 2014 de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents territoriaux couverts par notre champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn

